



**ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE
LA VILLE DE RENNES
ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE
23 juin 2023**

L'association a convoqué 1075 adhérents et adhérents associés

81 personnes étaient présentes selon les listes d'émargement signées à l'accueil

L'AG ordinaire a débuté à 18h30 et s'est terminée à 20 h00.

I. RAPPORT MORAL – d'une AG à l'autre (Vincent LOUVEAU – Président)

Un nouveau cycle vient de commencer. Je viens d'effectuer avec une équipe dirigeante réduite et une unique salariée, que je remercie sincèrement tous, deux mandats de président général, dans des conditions difficiles et je ne souhaitais pas renouveler un mandat dans ces conditions.

À l'issue d'un premier Dispositif Local d'Accompagnement (2016-2017) l'association a consolidé son fonctionnement, en rédigeant beaucoup (notes d'organisation et procédures), en révisant ses statuts et adaptant le règlement intérieur.

Mais le nombre de bénévoles se réduit de plus en plus, et l'association est face à un refus de participer aux instances de direction. Sans parler de la période COVID qui a éloigné les gens des jardins et sans doute également fortement impacté les liens sociaux

Je rappelle que l'association assure par convention une sorte de délégation de service public pour le compte de la Ville de Rennes. Depuis plusieurs années, nous avons affirmé qu'une partie du travail réalisé aujourd'hui par des bénévoles devait relever d'un emploi permanent.

La nouvelle équipe municipale nous a entendu et il nous été proposé un nouveau travail dans le cadre d'un DLA. Cet accompagnement a débuté au cours du second semestre 2022 et vient de se terminer.

Notre réflexion, malheureusement partagée par un nombre réduit de personnes, a porté sur:

- La recherche d'une solution pouvant améliorer la gouvernance
- La définition d'un profil d'emploi pour un recrutement que nous souhaitons pérenne

Nous espérons que ce travail assurera les conditions de développement et la pérennité de l'association

Il est proposé de mettre en place une organisation collégiale dans laquelle le conseil d'administration assurera la direction de l'association. Les responsabilités seront réparties les membres du conseil d'administration qui ne comportera qu'un nombre réduit de personnes, mais se réunira plus souvent.

Nos statuts devront être modifiés et c'est pour cela que nous avons convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à la fin de cette première AG ordinaire

Nos statuts devront être modifiés et c'est pour cela que nous avons convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à la fin de cette première AG ordinaire.

Des commissions thématiques, ouvertes aux bénévoles et aux adhérents qui souhaiteront partager les travaux de l'association assureront une réflexion en continue en soutien aux administrateurs :

Ces commissions seront au nombre de six :

- Commission Budget et Finances
- Commission Gestion des Ressources Humaines
- Commission Animation
- Commission Gestion des Adhérents
- Commission Achats et Achats groupés

Un profil d'emploi de coordinateur - animateur a été préparé. Notre objectif est de lancer son recrutement afin de démarrer au cours du second semestre

Cet emploi devra être financé. Dans un premier temps par l'association qui dispose de fonds propres importants. Dans un second temps par un appui de la ville, appui qui reste encore à définir.

Cette Assemblée Générale annuelle a donc été retardée afin de vous présenter le résultat de ces travaux.

Les objectifs poursuivis sont multiples et j'aimerais qu'ils permettent à l'association de s'engager sur des actions stratégiques à plusieurs années : l'accueil et la formation des nouveaux jardiniers, la gestion des déchets, de nouvelles pratiques de cultures plus respectueuses de l'eau et de l'environnement. Et surtout de redonner envie aux jardiniers de s'engager au sein de leur association.

Intervention de Monsieur **Ludovic BROSSARD**

Conseiller municipal délégué à l'agriculture urbaine et à l'alimentation durable, élu des quartiers Bellangerais et Saint-Martin

Il nous fait part de son souhait et de celui de la ville de voir perdurer l'association des jardins familiaux (Association qui gère un foncier important).

Il précise que le DLA a été financé pour accompagner l'association afin de répondre aux objectifs de gouvernance (un seul homme ne peut tout faire).

La solution retenue de mettre en place une organisation collégiale est pour lui une chance pour faire vivre durablement l'association.

En ce qui concerne le recrutement d'un coordinateur-animateur, cet emploi sera important pour que l'association accompagne les jardiniers sur les problématiques de l'eau, des déchets, des produits utilisés et sur la dynamique de partage plutôt que l'individualisme.

Pour savoir comment la ville peut aider au financement de ce poste, il faudra attendre la rentrée pour intégrer notre demande dans la préparation du prochain budget de la ville, mais Monsieur Brossard tient à nous rassurer sur les intentions positives de la ville de Rennes.

II. RAPPORT D'ACTIVITES (par Vincent LOUVEAU – Président)

L'association c'est : 11 secteurs de jardins (+1040 jardins) avec 11 comités de secteur animés par des bénévoles (environ 70 personnes). Ils ont en charge la gestion journalière, les attributions de jardins, des actions d'accompagnement et d'animation

Une gouvernance (en cours de changement) composée d'un Conseil d'Administration, d'un bureau restreint et d'un bureau élargi (CODIR)

L'association emploie une salariée (Secrétariat comptable et accueil)

Rappel des horaires d'ouverture au public :

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi
Fermé au public	Ouvert au public 14h-17h	Permanence téléphonique 14 h - 17h	Ouvert au public 14h-17h

Mouvements dans les jardins en 2022 (du 1^{er}/01 au 31/12/2022)

Départs	138	115 démissions, 5 décès, 6 départs Hors Rennes 12 exclusions
Arrivées	112 adhérents	12 associés

Suivi des impayés

	A 30 jours	A 60 jours	A 75 jours
1 ^{er} semestre	172	37	17
2 nd semestre	120	71	20

Les jardins sont mis à disposition des adhérents qui respectent le règlement et les bénévoles. Dans le cas contraire la perte de la qualité d'adhérent entraîne la fin de la mise à disposition du jardin.

NOMBRE DE CONVOCATIONS ET EXCLUSIONS (2022)

Motif	Convocations	Exclusions prononcées	commentaires
Impayés	17 + 20	2	
Non-respect du RI	25	11	Jardins non cultivés Constructions non conformes
Non résident		2	

L'association organise des commandes groupées de produits : de la paille, du fumier, des filets anti-insectes, du film 200 micron spécial pour serres ; des amendements (Fumier en granulés et compost AlgoForestier).

Des produits sont parfois déposés par la Direction des Jardins et de la Biodiversité selon les disponibilités : compost, foin, broyat végétal, feuilles, ...

L'association a accueilli dans les secteurs plusieurs ateliers sur le jardinage au naturel, mis en place par Rennes Métropole et conduits par l'association Vert le Jardin.

L'association a également procédé à plusieurs opérations de broyage de végétaux sur différents sites (Bintinais, Poterie, Pont Lagot, Cleunay, Sainte Foix) en utilisant le broyeur mis à leur disposition par l'association Vert le Jardin.

RAPPORTS D'ACTIVITE DES SECTEURS (voir présentation en annexe)

Les jardins familiaux ce sont aussi :

- Des espaces verts dans la Ville et parfois même des parcs urbains
- Un potentiel de production alimentaire (env.15 ha) intégré dans le plan « agriculture urbaine et alimentation durable »
- Des espaces de vie en société
- Des espaces de travail pour les équipes de la Direction des jardins (dont nous apprécions et remercions le soutien)
- Un centre de coûts et d'intérêt pour la Ville

Donner la parole au représentant de la ville

ADOPTION du rapport d'activités. L'assemblée se prononce :

CONTRE		ABSTENTION		POUR	Unanimité des présents
--------	--	------------	--	------	------------------------

III. RAPPORT FINANCIER (par Vincent LOUVEAU – Président)

Présentation du cabinet comptable CER (en annexe)

En conclusion

- L'association a fait attention à contrôler ses dépenses, tout en parvenant à réaliser quelques achats collectifs pour équiper les secteurs, comme les panneaux solaires ou des panneaux d'affichage
- Le résultat net comptable est de 3 026 €
- Les dépenses ont été vérifiées par un membre du Conseil d'Administration lors d'une opération de vérification le 17/04/2023.
- Le CA a « arrêté les comptes » dans sa séance du 4/05/2023

Notre expert-comptable nous invite à poursuivre notre effort pour comptabiliser le temps des bénévoles afin de le valoriser dans les comptes (obligation du nouveau plan comptable des associations).

Le compte de résultat et le bilan en grande masse ont été remis aux participants

Une présentation des comptes établie par le cabinet comptable CER a été projetée.

Les documents comptables ont été transmis à la ville de Rennes et seront mis à la disposition des adhérents sur le site internet de l'association.

L'assemblée se prononce

CONTRE		ABSTENTION	1	POUR	80
--------	--	------------	---	------	----

Questions de la salle :

Provision à faire pour la retraite des salariés : prévu dans la convention collective. Ce point sera discuté avec le cabinet comptable et fera l'objet d'une décision en CA.

Une importante fuite d'eau a eu lieu sur le site des Gayeulles : qui paye ?

C'est l'association : notre assurance a déjà été interrogée et ce n'est pas prévu au contrat. Peut-être faut-il envisager à l'avenir la prévention de ce risque.

En ce qui concerne la division des jardins ou en est la commande de nouveau cabanons : un marché est en cours de réalisation. L'association a réalisé depuis 2021, avec l'aide de la DJB plusieurs divisions de grands jardins. Des cabanons ont déjà été installés mais ce sont 25 nouveaux cabanons qui doivent être commandés ! Cela pourrait être étalé sur 3 ans.

La DJB a refusé la proposition de l'AJF d'installer provisoirement des abris de jardin en attendant la construction des cabanons définitifs

IV. BUDGET PREVISIONNEL

Ces budgets sont présentés en déséquilibre et déficitaires car ils prévoient le recrutement d'une personne en charge de la coordination et de l'animation ...

... Mais sans avoir de ressources supplémentaires

L'association a majoré ses recettes en 2023 :

- le montant de l'adhésion est passé de 11 € à 15 €
- le montant de la redevance est passé de 0,48 €) 0,50 €/m²

Ces augmentations nous permettent de porter les recettes à 131 000 €

Mais pour assurer la rémunération de l'emploi créé dans un premier temps en CDD, il faudra trouver d'autres ressources, en allant chercher des subventions auprès de la ville de Rennes, et d'abord en puisant dans le fond associatif.

PREVISION DE DEPENSES

	2023	2024
CLASSE 60 – <u>ACHATS</u>	14 000	10 000
CLASSE 61 – <u>SERVICES EXTERIEURS</u>	64 300	66 300
CLASSE 62 – <u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	22 800	23 300
CLASSE 63 – <u>IMPOTS ET TAXES</u>	400	1 000
CLASSE 64 – <u>SALAIRES ET CHARGES SOCIALES</u>	33 050	61 900
CLASSES 65 à 68 <u>AUTRES CHARGES</u>	2 100	2 600
TOTAL DEPENSES	136 650	165 100

PREVISION DE RECETTES

	2023	2024
COTISATIONS ADHERENTS	16 500	16 500
REDEVANCE DES JARDINS	73 000	73 000
FRAIS DE GESTION & DROITS d'ENTREE	7 450	7 450
VENTE DE MARCHANDISES (EAU)	10 600	10 600
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (revente produits)	4 000	4 000
RECETTES DES SECTEURS	17 500	15 500
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE	129 050	129 050
AUTRES PRODUITS Exceptionnels et financiers	1 950	1 950
TOTAL DES PRODUITS	131 000	131 000
Rappel estimation des dépenses	136 650	165 100
RESULTAT PREVISIONNEL	- 5 650	- 34 100
	- (déficit)	(déficit)

Le budget prévisionnel pour 2023 et les projections 2024 et 2025 ont été présentées aux adhérents.

L'impact du recrutement d'une personne en charge de la coordination et de l'animation a été évalué et l'assemblée a bien été informée que l'équilibre des comptes des prochaines années nécessitera la recherche de financements nouveaux.

En conséquence l'assemblée autorise le Conseil d'administration à:

- *Procéder au recrutement d'un emploi en CDD pour 18 mois*
- *Avec l'optique de pérenniser cet emploi en CDI*
- *Veiller au respect des règles en matière de financement de cet emploi*
- *Utiliser les fonds propres en tant que besoin pour assurer le financement des activités de l'association*

L'assemblée se prononce

CONTRE		ABSTENTION	2	POUR	79
--------	--	------------	---	------	----

Fin de l'AG Ordinaire à 20 h

